

Initiatives ministérielles

J'éprouve quelque sympathie pour mon collègue de Cardigan. Comme nous l'avons dit au comité, le problème que nous avons, c'est que l'article 25 actuel ne parle pas des engins de pêche comme tels, mais des pieux, des poteaux, des bouées et des autres matériaux placés dans l'eau pour la pêche. C'est assez différent.

La souplesse dont il parle n'existe malheureusement pas. C'est pour cela, et je regrette de devoir le dire, qu'en dépit des discussions et des tentatives, nous ne pouvons accepter cet amendement. Le gouvernement votera contre.

Pour finir l'étude à l'étape du rapport, je pense que vous constaterez, monsieur le Président, qu'il y a consentement unanime pour ne pas voir l'horloge à 18 heures. D'après ce que nous avons convenu, nous pourrions terminer l'étude du rapport vers 18 h 20 ou 18 h 30 et ajourner après cela.

M. Boudria: Monsieur le Président, notre parti est prêt à accepter cela à une condition: Que l'étude à l'étape du rapport n'aille pas au-delà de 18 h 30. Si par hasard elle n'était pas terminée alors, nous pourrions nous consulter de nouveau.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

M. Gardiner: Nous sommes d'accord.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que le député de Cardigan a tout à fait raison de proposer cet amendement.

Tout ce qu'il a dit est exact. Le gouvernement n'a aucune raison à donner pour justifier le rejet de cet amendement. C'est scandaleux de faire de chaque pêcheur un criminel si la saison se termine au moment où ses engins se trouvent encore dans l'eau.

En d'autres termes, si la saison prend fin à minuit et que l'annonce en est faite à 18 heures, le pêcheur sera un criminel à moins que l'agent des pêches ne lui confère le privilège d'enlever ses engins.

S'il y a du mauvais temps, à quel point doit-il être mauvais? Quelle est la taille de son bateau? Pense-t-il qu'il y arrivera, alors qu'un autre estime que cela lui est impossible? Supposons que le lendemain soit un dimanche? Beaucoup de gens respectent le dimanche et ne sortiront pas en mer ce jour-là. Ils sont nombreux. C'est pour cette raison qu'un préavis de deux jours était auparavant prévu dans la loi. C'est scandaleux, inconcevable. Je ne sais pas quels mots vous emploieriez, monsieur le Président, mais c'est tout simplement scandaleux que le

gouvernement du Canada place les pêcheurs canadiens dans la situation où ils se trouveront avec ce projet de loi.

• (1800)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est rejetée avec dissidence.

(La motion n° 2 est rejetée.)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-74, en ajoutant à la suite de la ligne 6, page 5, le nouvel article suivant:

«11(1) La même loi est modifiée par insertion, après l'article 42, de ce qui suit:

«42(1) Au début de chaque exercice, le ministre établit dans les meilleurs délais un rapport sur l'application des dispositions de la présente loi qui portent sur la protection de l'habitat des poissons et la prévention de la pollution au cours de l'exercice précédent et le fait déposer devant le Parlement.

(2) Le rapport comporte un résumé statistique des condamnations prononcées sous le régime de l'article 40 au cours de l'exercice visé.»

Monsieur le Président, c'est certainement un plaisir pour moi d'avoir aujourd'hui la chance de parler du projet de loi C-74 à la Chambre. Je prendrai aussi peu de temps que possible pour expliquer ma motion n° 3 que vous avez si gentiment accepté de présenter à la Chambre et je compte évidemment participer aux prochains débats et discussions sur ce projet de loi quand il reviendra à la Chambre pour la troisième lecture.

D'abord, je devrais dire que les témoins que nous avons rencontrés au cours de l'étude de ce projet de loi étaient très intéressants. Nous avons rencontré des témoins des deux côtes, qui nous ont dit ce qu'ils pensaient de l'industrie de la pêche en se basant sur leur expérience personnelle et, en particulier, qui nous ont fait part de leurs inquiétudes et de leurs commentaires au sujet du projet de loi C-74. Ils nous ont parlé, entre autres, des infractions en général et des registres de prises. Un certain nombre de témoins de la côte ouest, en particulier, s'inquiétaient au sujet de la protection de l'habitat sur laquelle porte mon amendement.

Je suis heureux de voir que le gouvernement juge bon d'appuyer cet amendement. Nous l'avons discuté au comité. Nous n'étions pas tous d'accord, mais je suis heureux de voir que le gouvernement a compris, après réflexion, l'importance de ma motion et de mon amendement. Il demandera au ministre des Pêches et des